

Statement of the Vice-Chairman

Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions

1 November 2018

Pattern of conferences

(ACABQ report: A/73/458; related Secretary-General's report: A/73/93)

Madam Chair,

I am pleased to introduce the Advisory Committee's report on the Pattern of conferences.

In terms of the Secretary-General's proposals, the Committee welcomes the harmonized conference management strategy and looks forward to receiving more detailed information regarding future delineations in the delegation of authority and the assessment of individual capacities in conference management. The Committee also welcomes the initiatives of DGACM and notes that the majority of the projects have been developed and implemented utilising in-house capacity and expertise.

As regards remote interpretation, the Committee notes the potential impact on quality and trusts that the Secretary-General will provide additional justification of the proposed pilot project for the consideration of the Assembly. Regarding the deteriorating conditions of the Nairobi conference centre, the Committee recommends that the General Assembly request the Secretary-General to submit a proposal for addressing the matter expeditiously.

With regard to the concept of accessibility, the Committee notes that accessibility has evolved and that the requirements and ramifications encompass much wider considerations

across headquarters locations and other duty stations as well as considerations for current and future staff members and member states. These include recognition of the range of physical, cognitive and other disabilities affecting individuals, access to physical facilities, availability of assistive and accessible technologies, measures to ensure physical and psychological wellbeing in the workplace, inclusiveness and integration efforts and provision overall of reasonable accommodation for temporary or permanent conditions. The Committee trusts that the Secretary-General will consider the breadth of issues associated with the matter of accessibility and the context in which to report annually and in a comprehensive manner.

Thank you, Madam Chair

Déclaration du Vice-Président

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires(CCQAB)

1^{er} novembre 2018

Plan des conférences

(Rapport du CCQAB : [A/73/458](#) ; rapport connexe du Secrétaire général : [A/73/93](#))

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif sur le plan des conférences.

En ce qui concerne les propositions du Secrétaire général, le Comité se félicite de la stratégie d'harmonisation de la gestion des conférences et attend avec intérêt de recevoir des renseignements plus détaillés sur les futures délimitations des attributions en matière de délégation de pouvoirs et d'évaluation des capacités individuelles dans le cadre de la gestion des conférences. Le Comité consultatif se félicite des initiatives prises par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et note que la majorité des projets ont été élaborés et mis en œuvre grâce aux capacités et compétences internes.

Pour ce qui est de l'interprétation à distance, le Comité consultatif prend note de l'incidence que pourrait avoir ce projet sur la qualité des prestations, et il espère que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale des arguments supplémentaires à l'appui du projet pilote prévu, pour qu'elle les examine. S'agissant de la dégradation des locaux du Centre de conférence de Nairobi, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter une proposition pour remédier au problème dans les meilleurs délais.

Quant à la notion d'accessibilité, le Comité note que cette notion a évolué et que, désormais, les exigences et les incidences englobent des aspects beaucoup plus larges pour les locaux du Siège et des autres centres de conférence ainsi que pour les fonctionnaires actuels et à venir et les États Membres. Il s'agit notamment de l'identification des divers handicaps touchant les personnes (handicaps physiques, cognitifs ou autres), de l'accès aux installations physiques, de la disponibilité de technologies d'assistance et de technologies accessibles, des mesures visant à assurer le bien-être physique et psychologique au travail, des efforts en faveur de l'intégration et de l'insertion des personnes concernées et, globalement, d'aménagements raisonnables qui soient temporaires ou permanents. Le Comité compte que le Secrétaire général examinera comme il se doit l'ensemble des questions ayant trait à l'accessibilité et le cadre dans lequel il convient de faire rapport chaque année et de manière détaillée à ce sujet.

Je vous remercie, Madame la Présidente.